

M CONVERTIBLES SRI
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
58 avenue Marceau
75008 PARIS
819 638 248 RCS Paris

Projet de texte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de modifier la dénomination de la Sicav en « M CONVERTIBLES ».
- de la modification corrélative du titre des statuts de la Sicav, « M CONVERTIBLES SRI » devenant « M CONVERTIBLES »,
- et de la modification corrélative de l'article 3 des statuts de la SICAV qui sera rédigé de la façon suivante :

« La Société a pour dénomination : **M CONVERTIBLES** suivie de la mention "Société d'Investissement à Capital Variable" accompagnée ou non du terme "SICAV" ».

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.